

Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. BERTIN Guy, Mme LECOLLEY Liliane, M. MARECHAL Hubert, Mme DUPUIS Virginie, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. DEL PRETE Didier, Mme PICQUENOT Céline, M. LEGAY Rémi

Absents : Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine

Absents excusés : M. FLAUX Mickaël

M. BERTIN Guy est nommé secrétaire de séance.

VOTE TAUX

Madame le Maire présente à l'assemblée une nouvelle information relative aux taux d'impositions, à savoir que le taux de taxe d'habitation fait de nouveau l'objet d'un vote à compter de 2023 et que ce taux, s'applique dorénavant aux logements non principaux. Par conséquent, les collectivités doivent voter les trois taux d'imposition :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties
- Taxe d'habitation.

Suite à la commission des finances du 28 février dernier, Monsieur Luc LE GOUPIL fait part au conseil que la commission propose les taux pour 2023 suivant :

Taxe foncière bâti	49.22 %
Taxe foncière non bâti	39.37 %
Taxe habitation	8.46 %

Après en avoir délibéré, le conseil à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention fixe les taux tels que présentés ci-dessus.

La séance est levée à 19 h 06

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits